



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 9/2015

Concerne : Chemin de Ballègue - Construction de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) - Demande d'un crédit de construction

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs), en vue du remplacement des collecteurs unitaires pour la mise en séparatif dans le chemin de Ballègue.

1. Préambule

La planification de remplacement des collecteurs issue du plan général de l'évacuation des eaux (PGEE 2010) et le besoin en assainissement du secteur conduisent à l'exécution de la mise en séparatif du chemin de Ballègue. Cette exécution se fera dans deux secteurs A (101- 102"-103) et B (201-203).

L'étude de cette étape de travaux de mise en séparatif a été menée depuis 2014 avec une perspective de réalisation en 2015. Le projet comprend la construction des collecteurs et la réfection du chemin sur le tracé de la fouille. S'agissant de travaux de réfection et de remplacement d'ouvrages existants, le projet n'est pas soumis à l'enquête publique.

La partie antérieure du chemin, qui ne sera pas touchée par les travaux prévus dans le présent préavis, nécessitera également une mise en conformité, qui interviendra après la création d'un trottoir sur son tracé.

2. Travaux projetés

Secteur A : Le projet consiste à remplacer le collecteur unitaire béton DN300 qui se situe le long du chemin de Ballègue. Ce secteur se décompose en 2 tronçons (101-103) de 55m et (102-102") de 40m, profondeur variant entre -2.00m et -2.50m au fil d'eau, à construire en DN 250mm pour les eaux claires (EC) et DN 200mm pour les eaux usées (EU). Le tronçon de 55m se situe entièrement sur le domaine public, dans la demi-chaussée gauche, sens nord-sud, tandis que le tronçon de 40m se situe partiellement sur la parcelle privée 859. Pour les deux tronçons, il s'agit de reprendre dans les nouvelles chambres les raccordements en système séparatif des propriétés privées.

Au point le plus bas, situé dans la parcelle n° 2806, le projet démarre par un raccordement sur les collecteurs séparatifs existants.

. / .

Secteur B : Le projet consiste à remplacer le collecteur unitaire béton DN300 qui se situe le long du chemin de Ballègue. Le tronçon a une longueur de 146m, profondeur variant entre -1.50m et -2.00m au fil d'eau, à construire en DN 300mm pour les eaux claires (EC) et DN 200mm pour les eaux usées (EU). Le tronçon se situe entièrement sur le domaine public, dans la demi-chaussée droite, sens sud-nord. Il s'agit de reprendre dans les nouvelles chambres amont les raccordements en système séparatif du bâtiment ECA n° 1 situé sur la parcelle 884.

Au point le plus bas, le projet démarre par un raccordement sur les collecteurs séparatifs existants.

Seule l'emprise des fouilles sera réfectionnée. La collecte des eaux de ruissellement de la chaussée par l'intermédiaire de grilles existantes sera maintenue et améliorée.

Lors des travaux, certains Services industriels interviendront sur leurs réseaux respectifs.

3. Planning

Ces travaux débuteront à la mi-août 2015. Compte tenu des interventions des SIL, la durée probable des travaux sera de 3 mois environ. Ils devraient être terminés au mois de novembre.

4. Coût des travaux

Les travaux ont été mis en soumission en décembre 2014 selon la procédure dite "sur invitation" des marchés publics. Quatre entreprises ont été sollicitées et ont répondu à l'appel d'offres. Le présent devis est estimé sur la base de l'offre la meilleure marché. Les prix ont été bloqués jusqu'à fin 2015. Le coût des travaux imputable au centre de charge 460 Epuration se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	265'000.--
Déplacement de conduites existantes	CHF	14'000.--
Curage et contrôle TV des collecteurs	CHF	5'500.--
Constat des bâtiments existants	CHF	3'500.--
Signalisation routière	CHF	3'000.--
Honoraires de l'ingénieur civil	CHF	39'500.--
Honoraires du géomètre officiel	CHF	9'500.--
Divers et imprévus	CHF	30'000.--
Total TTC	CHF	370'000.--

Le montant des honoraires du géomètre officiel, proportionnellement plus élevés que ceux du préavis relatif aux collecteurs du chemin de la Biolleyre, est dû au nombre plus élevé de relevés nécessaires sur ce parcours.

C'est donc un crédit de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

. / .

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 8'399.-- (taux moyen de la dette au 31.12.2014 : 2.27%).

Exceptés l'éventuel service de la dette et une très légère augmentation du coût de l'entretien et de la surveillance des nouveaux ouvrages (deux tuyaux au lieu d'un), cette réalisation n'entraînera pas de dépenses de fonctionnement nouvelles.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 9/2015 du 9 mars 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'approuver le projet de construction de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) dans le chemin de Ballègue;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs) pour la réalisation des travaux ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;**
4. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 9 mars 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plan de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Commune d'Epalinges
Chemin de Ballègue

Mise en séparatif - TRONCONS A+B

Situation - Infrastructure AVANT-PROJET

Echelle 1:500

Epalinges, le 30 octobre 2014

Bureau technique
Bernard Gleyre
Route de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges

Affaire n°



Etude et dessin

BBHN SA
Ingénieurs EPFL-SA, Géomètres brevetés
Géomètres - Clerks rural - Clerks civil
Membres de l'Ordre des Géomètres Suisses
Rue Sclouli 1 1110 Morges 1
Tél: 021/811 40 40 Fax: 021/811 40 41
Morges, le 30 octobre 2014
morges@bbhn.ch



BBHN SA
Route de la Croix-Blanche 42
Case postale 47
1066 Epalinges
Ingénieurs EPFL-SA, Géomètres brevetés
Géomètres - Clerks rural - Clerks civil
Membres de l'Ordre des Géomètres Suisses
epalinges@bbhn.ch www.bbhn.ch

